



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Département
CANTAL

Arrondissement
AURILLAC

Canton
VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 5 juin 2026

Délibération n° DEL_2026_31

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 28 mai 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, ROCAZEL Elsa, BADUEL Sébastien, AURATUS Eric, TOURLAN Anne,

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : CHASSAGNE Chrystel,

Objet de la délibération : ACQUISITION D'UN FOURGON RENAULT MASTER III

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 27 par laquelle le Conseil avait approuvé le principe de l'acquisition d'un nouveau véhicule destiné aux services techniques communaux afin de remplacer le véhicule existant devenu inapte au service.

À la suite des recherches effectuées et de l'étude des différentes propositions, la commune a retenu l'offre relative à un véhicule d'occasion de type Renault Master III répondant aux besoins des services techniques.

Le prix d'acquisition de ce véhicule est fixé à 14 741,67 € HT.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été inscrits par décision modificative du budget adoptée au cours de la présente séance.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

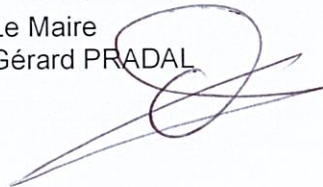
- APPROUVE l'acquisition d'un véhicule d'occasion Renault Master III pour les services techniques communaux ;
- ACCEPTE l'offre présentée pour un montant de 14 741,67 € HT ;
- PREND ACTE de l'inscription des crédits nécessaires par décision modificative du budget lors de la présente séance ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 5 JUIN 2026
Reçu en préfecture le : 08 JUIN 2026
Publié ou notifié le : 08 JUIN 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 05 JUIN 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
CHASSAGNE Chrystel,

